

Le code flamand est-il

Le 6 décembre 2006, le Parlement flamand a approuvé à une large majorité un décret subordonnant l'obtention d'un logement social, pour ceux qui ne connaissent pas le néerlandais, à l'obligation de suivre un cours de langue. Le cours est gratuit. La réussite de l'épreuve finale n'est pas

requis. Les personnes handicapées sont exemptées. Le décret ne s'applique pas aux communes à facilités linguistiques. Les défenseurs du décret le justifient par le souci d'accélérer l'intégration économique et sociale de la population issue de l'immigration, et en particulier d'améliorer

LE LOGEMENT SOCIAL NE PEUT PAS DISCRIMINER

Par Jozef De Witte

Le décret flamand sur le logement social impose aux locataires de connaître ou d'apprendre le néerlandais. Le Centre pour l'égalité des chances a signalé au ministre Keulen que cette disposition peut contribuer à une forme de discrimination indirecte. En effet, ceux qui ignorent le néerlandais sont pour la plupart des personnes d'origine étrangère ; ils auront donc une chance proportionnellement moins grande d'obtenir un logement social. La réglementation européenne et la loi belge demandent de démontrer que cette disposition répond à une justification objective et raisonnable. Le ministre doit prouver qu'un test linguistique constitue un moyen pertinent, indispensable et objectif pour atteindre un but légitime.

Tout en soutenant la volonté du gouvernement flamand d'améliorer le vivre ensemble et son souci d'amener davantage de personnes à connaître le néerlandais, le Centre estime que les mesures proposées sont contre-productives.

Ce but serait d'améliorer le vivre ensemble. Sur ce plan, la connaissance insuffisante du néerlandais n'est pas le premier des problèmes à résoudre : que dire des troubles de voisinage, de la problématique des déchets ou du mauvais état général des habitations ? Il faut aussi veiller à développer la tolérance, le respect mutuel et l'écoute réciproque via un accompagnement social approprié et correctement financé. En outre, le gouvernement flamand n'a pas annoncé comment il comptait évaluer les effets de sa décision, exercice indispensable pour la légitimer.

Jozef De Witte est le directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

La langue est un facteur d'intégration fonction de paramètres structurels, comme le sont un salaire équitable, un enseignement adapté, un réseau social performant, etc. Le droit au logement pour chacun est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et confirmé dans l'accord de gouvernement flamand. Il semble à présent que ce «chacun» soit ramené à «celui qui parle ou apprend le néerlandais». N'est-ce pas là une atteinte à un droit fondamental ?

Ce décret aura des effets négatifs sur le marché privé du logement. Le néerlandais est obligatoire dans le logement social, mais le propriétaire privé discrimine s'il demande la même chose.

Le jeu en vaut-il vraiment la chandelle ? La mise en place d'une obligation impose de constituer une instance indépendante pour évaluer la connaissance du néerlandais, une procédure de recours, etc. Autrement dit, une épouvantable machinerie bureaucratique et coûteuse, qui ne contribuera pas d'un iota à une meilleure connaissance du néerlandais. Tous ces efforts seraient bien mieux utilisés à des mesures de sensibilisation, de stimulation et d'encouragement qui donneront des résultats dès le premier jour. Notons que l'exigence d'apprendre le néerlandais ne vaut pas pour les locataires actuels, pour les personnes âgées, pour les personnes actives, ... La connaissance de la langue ne vaudrait-elle pas pour tous ces groupes ?

Tout en soutenant la volonté du gouvernement flamand d'améliorer le vivre ensemble et son souci d'amener davantage de personnes à connaître le néerlandais, le Centre estime que les mesures proposées sont contre-productives : non seulement elles risquent de déboucher sur une discrimination indirecte, mais elles coûtent cher à la société, sans aucune garantie de résultat. ■



Louvain

du logement discriminatoire?

la convivialité dans les logements sociaux. Mais le fait que cette obligation linguistique ne s'impose qu'aux usagers potentiels de logements sociaux, et donc à une population relativement démunie, ne peut-il pas être considéré comme discriminatoire ? Le fait que ceux qui ont le néer-

landais comme langue maternelle jouissent d'un privilège manifeste ne constitue-t-il pas une discrimination ethnique camouflée ? Le fait d'ajouter une condition d'ordre linguistique aux conditions de ressources usuelles n'enfreint-il pas un principe fondamental de droit au logement ?...

LE RECOURS À LA CONTRAINTE SERT L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Par Étienne de Callatay

Connaître le néerlandais ou, à défaut, suivre des cours de néerlandais est désormais une condition d'accès supplémentaire à un logement social en Flandre, à l'exception des communes à facilités. Même s'il n'est pas question d'organiser un test de connaissance à la fin de la formation, à la différence de ce que les Pays-Bas imposent aux immigrants, la mesure a été perçue par d'aucuns comme discriminatoire et anti-francophone. Qu'en penser ?

Si devoir connaître la langue locale peut se justifier intrinsèquement, relevant des exigences de la politesse et du vivre ensemble, on peut aussi défendre la mesure comme étant au service des plus faibles. Certes, le cadre étranger de multinationale ne sera pas concerné, ne cherchant pas à habiter dans un logement social, d'où ce sentiment de discrimination. Mais il faut reconnaître qu'il n'est pas concerné par l'urgence sociale qui peut sous-tendre la mesure. Il a nettement moins besoin de connaître le néerlandais pour trouver du travail et comprendre la société dans laquelle il vit. La priorité n'est-elle pas que la mère au foyer puisse converser avec le professeur de ses enfants et découvrir le monde autrement qu'en regardant la télévision officielle de son pays d'origine ?

«L'obligation est parfois nécessaire pour émanciper les gens», a rappelé tout récemment la députée socialiste flamande Anissa Tensamani dans un contexte comparable, celui des cours de néerlandais pour les parents d'enfants inscrits dans l'enseignement néerlandophone (*La Libre Belgique*, 19 mars 2007). L'État doit parfois oser aller plus loin que les invitations polies et les incitations douces. Bien sûr, il ne faut pas prendre des mesures contraignantes avec un simple esprit de

musculature ou sous la pression de quelque parti extrémiste. Il aurait été préférable que des cours soient dispensés de manière adaptée, en termes de coût, d'horaire, de localisation et de pédagogie, dans toute la Flandre depuis des années avant de passer à l'obligation. De même, il aurait été préférable de d'abord mesurer l'ampleur du problème de la méconnaissance du néerlandais dans les logements sociaux. Mais il ne faut pas pour cela rejeter en tant que tel le recours à la contrainte pour servir l'intérêt général. La discrimination ne devient-elle pas acceptable quand elle est moins grave que la part du mal à laquelle elle remédie ?

La discrimination ne devient-elle pas acceptable quand elle est moins grave que la part du mal à laquelle elle remédie ?

De nombreux politiciens francophones ont condamné ces cours conditionnant l'accès au logement social comme étant une mesure anti-francophones. Ceci témoigne d'un certain nombrilisme, le premier enjeu étant comment mieux vivre ensemble à Anvers ou à Malines, non de compter les points entre FR et NL. Rares seront les francophones des communes flamandes, hors celles à facilités, qui seront ainsi directement pénalisés, et limités seront les transferts de charge interrégionaux liés à des défavorisés ainsi chassés vers Bruxelles ou la Région wallonne ; on n'imagine guère ces derniers renoncer à leurs attaches privées et professionnelles pour s'inscrire sur de longues listes d'attente. Il faut condamner tout procès d'intention. La paranoïa communautariste de certains francophones mine le sentiment fédéral. ■

Chief Economist et Head of Equity Research à la Banque Degroof, Étienne de Callatay est maître de conférence invité à la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) de l'UCL. Il enseigne également aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix.

Cette rubrique est publiée en collaboration avec les Midis de l'éthique de l'UCL (www.uclouvain.be/chaire-hoover).



Louvain

L'AMBASSADEUR de l'open source

Les logiciels open source ont le vent en poupe. Au départ de la Belgique, Xavier Heymans pilote une asbl qui fédère vingt-deux PME innovantes dans ce domaine.

Ingénieur civil mécanicien de l'UCL, Xavier Heymans a pas mal bourlingué avant de devenir CEO de Zea Partners, une asbl spécialisée dans le développement et les services liés à des logiciels open source. Avant ses études, il a passé une année aux États-Unis. Après ses études, c'est vers le Chili qu'il s'est envolé dans le cadre d'un projet éducatif de coopération au développement. Il y est resté deux ans et demi. Il a poursuivi sa carrière internationale en Argentine où la société Tractebel l'avait engagé afin de collaborer à un projet de distribution de gaz dans le contexte de sa privatisation. «*J'ai toujours eu envie de vivre des expériences différentes et de m'impliquer dans des projets qui présentaient un certain challenge*», explique l'ingénieur.

Une fois sa mission accomplie, Xavier Heymans regagne la Belgique et se trouve rapidement engagé par une société spécialisée dans la vente de matériel industriel. «*J'y suis resté deux ans et demi avant de m'en aller car je commençais à saturer des grandes organisations. J'avais à nouveau besoin d'un défi.*»

Une nouvelle voie

En même temps qu'il prospecte auprès d'entreprises innovantes, Xavier Heymans se lance dans le bénévolat. À travers «*La Badinerie*», une chorale néolouvaniste dont il redresse les finances, et l'école des Bruyères à Louvain-

la-Neuve, dont il optimise les dépenses énergétiques. C'est là qu'il rencontre Godefroid Chapelle, développeur dans le domaine des logiciels open source. C'est le point de départ du développement de Zea Partners, une association professionnelle qui regroupe aujourd'hui vingt-deux PME innovantes dans quatorze pays. Soit plus d'une centaine de collaborateurs dans le monde.

«*J'ai perçu le potentiel de ce secteur d'activités et j'ai décidé de m'y impliquer. Pour étudier le modèle économique de ce domaine spécifique, cela m'a pris deux ans. Je ne m'attendais pas à ce que cela soit si long...* » Pour rappel, les logiciels open source sont des logiciels gratuits dont les services personnalisés sont payants (installations, programmation, adaptation à l'entreprise,...). Ce secteur en plein boom a donné naissance à des milliers de PME en Europe. Les outils Plone (gestion de contenu) et Zope (application Web) dont est issu Zea Partners ont généré à eux seuls plus de 500 entreprises.

«*Zea Partners apporte aux PME des services de promotion, des projets et des activités dans la recherche européenne. Parmi les projets que nous avons réalisés figure l'infrastructure Web de l'ONG Oxfam International et le portail de gestion de crise des Nations Unies.*» Zea Partners est cité comme nouveau business modèle innovant dans *Flossimpact*, une étude européenne qui analyse l'impact économique de l'open source en Europe.

Concrètement, Xavier Heymans a pour mission de développer son association professionnelle et tout le secteur de l'open source en participant à des projets d'intérêt collectif et en dynamisant la recherche dans son domaine —via l'implication dans des projets européens, mais aussi en entrant en contact avec les universités et les centres de recherche leaders dans l'open source. Il promeut également son association à travers des conférences et des publications. Un emploi du temps chargé qui lui laisse tout de même un peu de temps pour pratiquer ses hobbies, le vélo et, toujours, les économies d'énergie à l'école des Bruyères. **Virginie Stassen**

→ Plus d'informations: www.zepartners.org

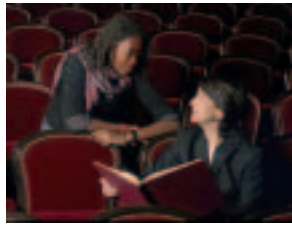


Louvain

Xavier Heymans a pour mission de développer le secteur de l'open source en participant à des projets d'intérêt collectif et en dynamisant la recherche.

RENDEZ-VOUS

Une sélection d'événements à venir choisis pour vous par la rédaction de *Louvain*



D.R.

SAMEDI 21 AVRIL DE 9H30 À 14H30

Grand rassemblement des ingénieurs

Au Château de Modave
Organisation : Association des ingénieurs civils de l'UCL, 010 47 40 04, www.fsa.ucl.ac.be/AILV

MARDI 24 AVRIL À 14H15

Quand un auteur allie sa passion pour le théâtre à une réflexion citoyenne



D.R.

Conférence par Pietro Pizzuti, auteur, comédien, metteur en scène, en dialogue avec Axelle Thiry Louvain-la-Neuve, Auditoire Socrate 10
Organisation : Université des Aînés, 010 47 41 81, lambert@uda.ucl.ac.be, www.uda.ucl.ac.be

MARDI 8 MAI À 14H15

De la fosse d'orchestre à l'arène politique : quelle similitude ?

Conférence par Claire Gibault, députée et chef d'orchestre, docteur *honoris causa* de l'UCL À Louvain-la-Neuve, Auditoire Socrate 10
Organisation : Université des Aînés, 010 47 41 81, lambert@uda.ucl.ac.be, www.uda.ucl.ac.be

VENDREDI 11 MAI

La mémoire de trois événements fondateurs du monde contemporain: la révolution française, la Première Guerre mondiale et la Shoah

Journée d'étude À Louvain-la-Neuve
Organisation: Unité d'histoire contemporaine, 010 47 82 41, www.fltr.ucl.ac.be/FLTR/HIST/CONT

MERCREDI 23 MAI À 19H30

Assemblée générale des AUL

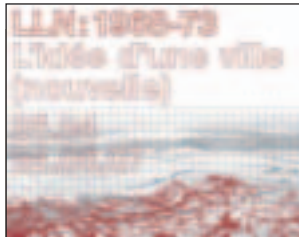
À Bruxelles, Maison de Louvain
Organisation: Association des anciens et amis de l'UCL, 010 47 49 38, www.aul.ucl.ac.be

JEUDI 24

ET VENDREDI 25 MAI

Monde et existence humaine. Colloque en hommage à Jan Patočka

Louvain-la-Neuve, Place Cardinal Mercier
Organisation : Centre d'anthropologie philosophique, 010 47 46 14 www.uclouvain.be/isp



L'idée d'une ville (nouvelle)

En 1968-1973, naît l'idée d'une ville nouvelle, Louvain-la-Neuve. Elle aurait pu être différente. L'Unité d'architecture de l'UCL et La Cambre Architecture organisent conjointement une exposition, du 25 avril au 26 mai, illustrant les choix qui ont présidés à sa création. L'exposition se partage entre les deux sites des organisateurs, Louvain-la-Neuve et Bruxelles.



No limit

Des sous-sols de Louvain-la-Neuve aux toitures, apprêtez-vous à voir des interventions d'artistes qui s'interrogent sur les limites de la ville. Plus de 50 artistes ont répondu à l'appel du Centre culturel qui organise, du 15 mai au 17 juin, la 6^e biennale d'art contemporain. Parmi eux, Bob Verschueren. Il installera une œuvre au Musée de Louvain-la-Neuve.

Informations : Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, 010 45 69 96, www.poleculturel.be

Nos agendas de référence

- L'Agenda de l'UCL : www.uclouvain.be, onglet «Agenda»
- Les Agendas des Associations d'anciens : www.uclouvain.be/alumni
- L'Agenda de l'Université des Aînés (UDA): www.uda.ucl.ac.be
- Les Grandes conférences catholiques : www.grandesconferences.be

Recevez chaque mois *Louvain* Newsletter, le complément électronique à la revue *Louvain* : www.uclouvain.be/alumni



UCL
Université catholique de Louvain

Louvain Revue bimestrielle de l'Université catholique de Louvain. Ne paraît pas en août-septembre. Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Louvain est une réalisation de l'Administration de la communication et de la promotion de l'UCL (ADCP), publiée sous la responsabilité du prorecteur en charge de la Communication.

Louvain
Halles universitaires
Place de l'Université 1
1348 Louvain-la-Neuve
www.uclouvain.be/louvain

Directeur de la publication et éditeur responsable
Gabriel Ringlet
Directeur de l'ADCP
Patrick Tyteca

Rédacteur en chef
Pierre Escoyez
escoyez@adcp.ucl.ac.be
Tél. 010-47 90 01

Secrétaire de rédaction
Alice Thelen
thelen@adcp.ucl.ac.be
Tél. 010-47 92 94

Secrétariat
Michelle Mercenier-Hatert
hatert@adcp.ucl.ac.be
Tél. 010-47 83 99

Comité d'orientation
Pr Marc Lits, président
Pr Vincent Blondel
Pr Jean-Louis Dufays
Pr Axel Gosseries
Pr Jean-François Rees
Pr Frédéric Thys
Patrick Tyteca

Pierre Escoyez
Alice Thelen
Laurence Mundschauf
(coordination des dossiers)
Dominique Hoebeker
Emmanuel Ugeux

Collaborateurs
Julie Claus
Benoît Robaye
Virginie Stassen
Rolande Vandemeulebroucke
(photothèque)

Maquette et mise en page
www.agencea3.be

Imprimerie
Les Éditions européennes, Bruxelles

Imprimé sur papier blanchi sans chlore

Prix au numéro 4 €

Abonnement à 5 numéros
20 € (Belgique)
25 € (Union européenne)
30 € (Reste du monde)
Pour s'abonner : via le compte 340-1508534-28 [communication «abonnement Louvain»]
Gestion des abonnements : Réginald Evrard, evrard@adcp.ucl.ac.be, 010-47 91 75

Photo de couverture :
Reuters, Carlos Barria

VOUS

- > cherchez à poursuivre une formation de pointe dans le domaine de spécialisation de votre choix ?
- > désirez évoluer dans un environnement scientifique et humain de qualité ?
- > souhaitez devenir un professionnel performant et polyvalent, sans remiser votre sens critique et votre jugement éthique ?

LES MASTERS À L'UCL

L'avenir vous va si bien



L'UCL VOUS OFFRE

- > une centaine de masters, dans tous les domaines
 - > une approche interdisciplinaire des thématiques
 - > des spécialisations à la pointe de la recherche
- > des formations ouvertes sur la pratique professionnelle
 - > une pédagogie centrée sur l'étudiant
 - > des programmes d'échanges internationaux en Europe et dans le monde